



Département du Gard
Commune de Gaujac

Liberté – Égalité – Fraternité

Gaujac, le 24 octobre 2025

AVIS DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE DE GAUJAC

Chères administrées et chers administrés,

Suite à l'orage survenu dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre 2025, l'état de catastrophe naturelle de la commune de Gaujac a été reconnu par l'arrêté ministériel du 15 octobre 2025, n°NOR : INTE2527884A, et a été publié au Journal Officiel du 24 octobre 2025.

Vous avez trente jours pour faire les démarches auprès de votre assureur.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

Madame le Maire
Maria SEUBE